

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le « RÈGLEMENT NUMÉRO 248-25 RELATIF AUX MODALITÉS D’AFFICHAGE DES AVIS PUBLICS DE LA MRC BEAUCE-CENTRE » a été adopté le 15 octobre 2025.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la MRC Beauce-Centre au 111-107^e rue Beauceville.

Donné à Beauceville ce 20^e jour d’octobre deux mille vingt-cinq.

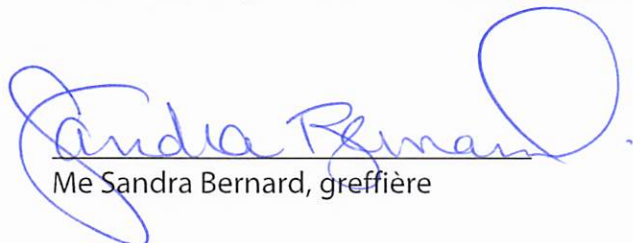


Marcelle Paradis, directrice générale, greffière et trésorière intérimaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de Ville et sur le site Internet de la Ville, le 20 novembre 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Beauceville, province de Québec, ce 20 novembre 2025.



Me Sandra Bernard, greffière